



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du jeudi 13 avril 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : 25

Date de la convocation :
7 avril 2023

Délibération n° DCM23-04-13P21

**Administration générale - Cité des Guilhem -
Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice
2023**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Patrick Javourey, M. Stéphane Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

M. Salvador Ruiz à M. Michel Vullierme

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Corinne Gonzalez

La Commune, propriétaire du château de Guilhem, s'est engagée dans un programme de restauration de ce bâti féodal avec d'une part sa sécurisation et d'autre part sa mise en valeur.

Les travaux menés ont permis en mars 2022 sa réouverture au public.

Par ailleurs, la Ville a noué un partenariat avec les associations du territoire impliquées dans la préservation et la valorisation du patrimoine.

Ainsi depuis 2022, dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'association « Cité des Guilhem », l'enceinte du château et ses abords immédiats font l'objet entre autres de débroussaillages et de remise en état de petits murets de pierres sèches qui stabilisent le terrain en pente.

L'association s'implique également dans l'animation de cet espace en partenariat avec la Ville.

En 2023, elle entend poursuivre les travaux de restauration du château et de mise en valeur tout en proposant des animations au public.

Compte tenu de ces objectifs communs, la Ville souhaite poursuivre le partenariat engagé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer à l'association Cité des Guilhem une subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2023, d'un montant de 4 000 €,

- de conclure une convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'année 2023 définissant les engagements respectifs de la Commune et de l'association, selon projet joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document relatif à l'objet de la délibération.

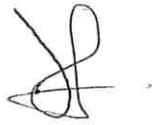
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'association Cité des Guilhem une subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2023, d'un montant de 4 000 €,

DECIDE de conclure une convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'année 2023 définissant les engagements respectifs de la Commune et de l'association, selon projet joint,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document relatif à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE